



Prélèvement automatique Restauration Scolaire

La régie « restauration scolaire – portage des repas à domicile » met à votre disposition le prélèvement automatique pour le paiement des factures.

Pour y souscrire, il suffit de remplir la demande ci-dessous et la renvoyer à la mairie accompagnée d'un RIB.

En retour vous recevrez un mandat SEPA à signer.

Dès la signature du mandat SEPA, le prélèvement est mis en place. Ce prélèvement est régulier, une fois par mois.

Pour plus de facilité et de tranquillité, pensez à souscrire au prélèvement automatique.

Je reste disponible pour toutes questions,

Claire ROGOVITZ-JANUS
Régisseur de Recettes

Coupon à retourner à la mairie ou par mail à etatscivil@mairie-seilh.fr pour souscrire au prélèvement automatique.

Je soussigné(e), certifie par la présente souscrire
au prélèvement automatique pour le paiement de mes factures de restauration scolaire.

Je joins à cette demande mon Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Fait à

Le

Signature